

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-4/02

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42149004

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : JAMET Claude

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : DELESSARD Monique

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de cofinancement par le Fonds social européen au titre du projet "Parcours intégrés vers l'emploi : la réussite pour l'insertion".

Par délibération du 15 octobre 2010, l'Assemblée départementale a approuvé la convention de cofinancement par le Fonds social européen, relative au projet "Parcours intégrés vers l'emploi : la réussite pour l'insertion". Compte tenu des modifications de réalisation des actions d'insertion inclus dans ce projet, il s'avère nécessaire de réviser le plan de financement prévisionnel de ces actions, afin d'actualiser la ventilation des ressources, à hauteur des contreparties effectivement mobilisées.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'instruction DGEFP 2008/16 du 06 octobre 2008 relative aux méthodes de contrôles de service fait en vue du paiement de l'aide communautaire au titre du programme opérationnel FSE « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013;

VU l'avis du Comité Régional Unique de programmation du **22 février 2011** ayant statué définitivement sur le projet « Parcours intégrés vers l'emploi : la réussite pour l'insertion » ;

VU la délibération du Conseil général n° 4/05 en date du 15 octobre 2010, relative à la réalisation des opérations pour l'insertion professionnelle et au projet de convention relatif au projet « Parcours intégrés vers l'emploi : la réussite pour l'insertion »,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

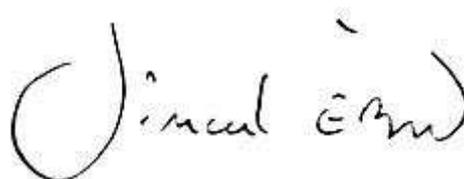
DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention de cofinancement par le Fonds social européen, au titre du projet « Parcours intégrés vers l'emploi : la réussite pour l'insertion », annexé à la présente délibération. Les recettes afférentes restent affectées à l'action « Actions d'insertion professionnelle et de formation », opération « Recettes fonds structurels européens » ; les dépenses restent affectées sur la même action (opérations « Actions insertion et emploi » et « Fonds d'aide aux projets d'insertion ») et sur l'action « Accompagnement vers l'emploi »

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet d'avenant n° 1 avec l'Etat.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ